

films et rencontré les auteurs et artistes de l'Office national du film. Elle a reçu ensuite les représentants des milieux artistiques et littéraires. En soirée, elle était l'invitée du Gouvernement du Québec à un banquet, suivi d'un spectacle des *Feux Follets*.

Le 22 juin, après avoir visité l'ensemble domiciliaire Habitat ainsi que Terre des hommes, en compagnie du maire Jean Drapeau, Mme Gandhi a pris l'avion pour Calgary où elle a rencontré le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed; elle a poursuivi ensuite sa route en voiture jusqu'à Banff où elle a terminé la journée.

Le 23 juin, après avoir survolé brièvement les montagnes Rocheuses, Mme Gandhi s'est rendue à Vancouver où elle a rencontré des dirigeants d'entreprises et donné une conférence de presse. Elle est partie pour Victoria dans l'après-midi où elle a visité les jardins Butchart, puis le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, M. Walter Owen, a donné un banquet en son honneur.

Le 24 juin, Mme Gandhi est rentrée à Vancouver d'où elle a quitté le Canada par avion.

Les relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde datent de 1947, bien que l'ouverture, en 1922, d'un bureau commercial canadien à Calcutta ait marqué le début de la présence canadienne en Inde. Depuis l'indépendance de leur pays, tous les premiers ministres de l'Inde se sont rendus en visite officielle au Canada. Le dernier chef du Gouvernement indien à visiter notre pays a été le feu premier ministre Shastri, qui est venu au Canada en 1965; en outre, le président Zakir Hussein, décédé depuis, était au pays en 1967, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Confédération. Pour leur part, MM. Saint-Laurent, Diefenbaker et Pearson ont tous visité l'Inde lorsqu'ils occupaient le poste de premier ministre du Canada.

En venant au Canada, Mme Gandhi répondait à l'invitation que lui avait faite le premier ministre Trudeau lors de son voyage en Inde, en janvier 1971. Ce séjour dans notre pays est le quatrième de Mme Gandhi, mais son premier à titre de premier ministre de la République de l'Inde. Au cours de ses deux premiers voyages au Canada, en 1949 et en 1956, Mme Gandhi avait accompagné son père, le premier ministre Jawaharlal Nehru; en 1965, elle est

revenue au Canada à titre de ministre de l'Information et de la Radio-diffusion.

Les relations canado-indiennes ont considérablement évolué au cours des vingt-cinq dernières années. La première phase de nos relations bilatérales a été, de part et d'autre, motivée par de nobles idéaux et caractérisée par une étroite collaboration au sein des organisations internationales, en particulier aux Nations Unies, ainsi que par la constitution d'instruments nouveaux, comme la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Une deuxième phase a été marquée par l'aide du Canada au développement de l'Inde.

La visite de Mme Gandhi fournit au Canada comme à l'Inde une excellente occasion de passer en revue l'ensemble de leurs relations économiques et politiques et de les renouveler dans un esprit conforme aux objectifs, à l'orientation politique et à la maturité économique des deux pays.

Puisque l'action du Canada en Inde s'est exercée principalement dans le domaine de l'aide au développement, il est probable que les entretiens auront touché l'orientation future de l'aide économique à l'Inde. Depuis la mise sur pied du plan de Colombo, il y a vingt-deux ans, le Canada a consacré plus d'un milliard de dollars à l'aide au développement de l'Inde, qui a donc été le plus grand bénéficiaire de l'aide canadienne dans le monde. Cette aide a été transmise bilatéralement, ainsi que par l'intermédiaire d'organisations internationales comme les Nations Unies et le Commonwealth.

Prolongation de l'Accord de pêche canado-américain recommandée

Les délégations canadienne et américaine des pêches ont recommandé à leur gouvernement respectif de garder en vigueur pendant encore une année, moyennant certaines modifications, l'Accord de 1970 portant sur des privilèges de pêche réciproques.

C'est à la suite de négociations récentes, qui se sont déroulées à Ottawa pendant quatre jours, que s'est prise la décision de recommander la prolongation de cet accord, du 15 juin 1973 au 24 avril 1974. Des pourparlers antérieurs, tenus cette année à Washington,

n'avaient abouti qu'à la décision d'une brève prolongation de l'accord, en attendant le résultat de négociations entre les deux pays au sujet de la pêche du saumon dans le Pacifique.

Commentant la prolongation recommandée, le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a déclaré: "C'est un progrès, mais un progrès minime, dans la bonne direction. Les pêcheurs des deux pays augmenteront un peu leurs prises, mais les poissons du Fraser et du Columbia restent accessibles aux deux groupes."

M. Davis a ajouté: "Cela nous donne encore 12 mois pour négocier un accord durable selon lequel chaque pays s'occupera de ses propres eaux et pêchera ses propres poissons."

Une des modifications principales apportées à l'accord concerne la pêche du saumon dans le Pacifique à l'intérieur des zones de pêche réciproques des deux pays, au large de l'île Vancouver et de l'État de Washington. Ces zones se situent entre les limites de trois milles et les limites de douze milles au large des côtes.

On est convenu de réduire, pour le Canada, les prérogatives de pêche du saumon au large de l'État de Washington entre *Carroll Island* (environ 480 de latitude nord) et *Cape Flattery* alors que celles des États-Unis pour la pêche du saumon à la ligne traînante par les bateaux commerciaux se limiteront à une petite zone au large de l'île Vancouver, près de l'entrée du détroit de Juan de Fuca. Jusqu'à maintenant, les Canadiens pouvaient pêcher le saumon à partir de l'embouchure du fleuve Columbia jusqu'à *Cape Flattery*, tandis que, pour les États-Unis, la pêche était autorisée au large de toute la Côte ouest de l'île Vancouver.

Ces changements ne concernent pas les bateaux américains qui pratiquent la pêche sportive du saumon dans les eaux du Canada; ces derniers continuent cependant à être soumis aux règlements du pays, notamment en matière de permis.

Il a également été décidé de coordonner les règlements des deux pays sur la pêche du saumon dans le détroit de Juan de Fuca et dans la partie nord du *Puget Sound* en ce qui concerne la prise de saumon coho, quinnat et kéta.

De plus, des ententes seront conclues en vue de coordonner et d'égaliser les